

2024/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 27/06/2024 – Délibération E3 N° 24-039
7.5 Finances locales - Subventions

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÍ, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

M. Thierry ARFI procuration à M. Olivier ECHARD
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
Mme Florence JOUANNEAU procuration à Mme Béatrice DI PERNO
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Nathalie BAUDOUIN

Madame Marie TAINMONT est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

21/06/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 29

Présents 25

Votants 29

DATE D'AFFICHAGE :

21/06/2024

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION U.S.B.S.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de subvention présentée par les associations locales,

Considérant que les associations locales accomplissent des missions d'intérêt général et présentent en cela un intérêt pour l'ensemble des habitants de la Commune,

Considérant qu'à ce titre, l'association locale U.S.B.S œuvrant dans le domaine sportif peut, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir une aide financière exceptionnelle de la Commune,

Considérant les besoins spécifiques de cette association, l'intensité de leur action sur le territoire communal, et pour le bon déroulement des 70 ans de celle-ci,

2024/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 27/06/2024 – Délibération E3 N° 24-039
7.5 Finances locales - Subventions

Considérant l'avis favorable de la commission Education, Vie associative, Sport, Animation ville et Jumelage, consultée le 5 juin 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier DIROL, Adjoint au Maire, délégué à l'Education, Vie associative, Sport, Animation ville et Jumelage.

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité (29 Voix Pour),

DECIDE :

- 1. DE VERSER** à l'Association U.S.S.B., pour l'exercice 2024, une subvention exceptionnelle de 1 000 €.
- 2. PRECISE** que la délibération sera adressée à :
 - La Préfecture de Versailles

ÉPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines

Le **19 JUIL. 2024**

Et publié/affiché le **19 JUIL. 2024**

Marie TAINMONT
Secrétaire de séance



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

